




## Commune de Bourg-en-Lavaux

### **Communication importante de la Municipalité concernant le ramassage des bouteilles en PET**

Le tri et la récolte des bouteilles de boissons munies du logo PET doivent permettre le recyclage de ce type de déchets. Ces déchets en PET sont à rapporter prioritairement dans les commerces.

Afin d'améliorer le confort de ses citoyens, la commune a mis en place un système de récolte du PET. Les habitants peuvent apporter les bouteilles en PET soit dans les différents écopoints installés sur le territoire de la commune, soit à la déchèterie de Cully.

Toutefois, seuls les objets munis du sigle  peuvent y être déposés.

Tous les autres récipients en plastique doivent être éliminés via les sacs-poubelle. Les commerces sont tenus de reprendre le PET et il est souvent possible d'y déposer les bouteilles et autres emballages en plastique.

La commune a toutefois constaté une dégradation notable du tri, et s'est vue à plusieurs reprises refuser la prise en charge du PET par le transporteur mandaté pour leur acheminement au centre de recyclage. Cette situation ne peut durer car elle engendre des coûts supplémentaires importants pour la commune. Ces coûts sont finalement mis à la charge de l'ensemble de ses résidents.

La Municipalité en appelle à l'ensemble des habitants de la commune pour effectuer un meilleur tri des déchets en PET, afin d'endiguer cette dégradation. A défaut d'une amélioration notable dans les prochaines semaines, elle se verra dans l'obligation de supprimer le dépôt de PET aux écopoints et un contrôle strict sera entrepris à la déchèterie. Les récipients non conformes seront refusés.

Nous osons croire à la compréhension et aux efforts de tous pour que ce service puisse être maintenu.

Bourg-en-Lavaux, mars 2017.